



Moha, Le 27 février 2026

Le Collège communal de la commune de Héron
Service technique - Urbanisme
Maison communale de Héron
Place Communale 1
4218 Héron

RECOMMANDE + AR

Notre réf. : 2024-0528/002 - JF
Gestionnaire: Jeanne FRIPPIAT
E-mail: jfrippiat@notairegregoire.be

Madame, Monsieur,

Par la présente je vous notifie la division ci-après en exécution de l'article D.IV.102 du Code de Développement Territorial (CoDT).

PROPRIETAIRE ACTUEL

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

COMMUNE DE HERON, troisième division, COUTHUIN

Une maison d'habitation avec dépendances, sur et avec terrain, sise Rue Simon numéro 13, cadastrée section C, numéro 0095HP0000, d'une superficie de 23 a 15 ca.

Une pâture sise lieu-dit «Sur Les Trixhes», cadastrée section C, numéro 0098P0000, d'une superficie de 57 a 60 ca.

Tel que l'ensemble immobilier figure sous liseré **bleu** au plan cadastral ci-annexé.

NATURE DE L'OPERATION PROJETEE

Vente

DESCRIPTION DU LOT CEDE EMPORTANT DIVISION DE L'ENSEMBLE

COMMUNE DE HERON, troisième division, COUTHUIN

Une parcelle de terrain, sise lieu-dit «Sur Les Trixhes», cadastrée section C, pour partie numéro 0098P0000 et pour partie numéro 095HP0000, d'une superficie de 54 a 66 ca.

Tel que ce bien figure sous lot 1 et liseré bleu au plan (projet de division) ci-annexé.

De nombreuses réponses à vos questions sur www.notaire.be

DESTINATION DES LOTS FORMES

Le lot cédé est affecté pour partie, à l'usage de **terrain à bâtir**, et pour partie à l'usage de **terrain agricole**.

Le lot conservé par le propriétaire, conserve son affectation d'immeuble à d'habitation.

JUSTIFICATION

La division emporte création de moins trois lots non bâtis destinés à l'habitation et, dès lors, un permis d'urbanisation n'est pas nécessaire.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos remarques éventuelles le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Virginie Rogister